mettre à jour le code

Par **Katharina**, le **01/01/2008** à **11:18**

Coucou,
Cette année je n'ai pas racheté le code civil, et nous avons étudié pas mal d'arrêts de 07, pensez vous que j'ai le droit de les écrire à la fin du code vu qu'ils sont dans le nouveau ou que ce sera considéré comme de la triche ?
Merci idea: Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **01/01/2008** à **11:27**

Salut,

Personnellement je ne peux que te déconseiller d'y annoter des choses ; ça serait vraiment trop con de se faire éliminer à cause d'un truc qui ne partait pas d'une mauvaise intention !? Image not found or ty

Par **sabine**, le **01/01/2008** à **11:49**

Demande à tes profs mais la plupart du temps les annotations sont interdites !? Et je rejoins Morsula sur le fait que ce serait idiot de se faire sortir de l'épreuve à cause de ça! Essaye d'apprendre les arrêts qui n'y sont pas même si c'est fastidieux. wink: Image not found or type unknown Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **01/01/2008** à **13:02**

C'est bien ce que je pensais c'est juste que ça m'aurait arrangé de ne pas avoir a en apprendre en plus de tous ceux pour le stratif le pénal sans parler du droit communautaire :x Image not found or
* vive la L2 *

Par **mathou**, le **01/01/2008** à **13:18**

Peut-être que tu peux emprunter un Code à jour à la BU pour l'examen ?

Par **Morsula**, le **01/01/2008** à **13:33**

[i:25yn02pu]*Morsu' imagine Katharina entrain d'enfoncer un énorme Code civil dans un petit sac à main de femme à la BU, en espérant avec quelques apréhensions de ne pas se faire prendre entrain de "voler" pour quelques heures un livre*[/i:25yn02pu]

Par **fan**, le **01/01/2008** à **13:57**

En général, il n'y a qu'un seul Code civil 2008 à la BU. Je connais une étudiante qui a du se justifier devant le Conseil disciplinaire car elle avait emprunté un Code à la BU, :?

malheureusement pour elle, il était annoté. Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **01/01/2008** à **15:40**

[quote="Morsula":oslugy8g][i:oslugy8g]*Morsu' imagine Katharina entrain d'enfoncer un énorme Code civil dans un petit sac à main de femme à la BU, en espérant avec quelques apréhensions de ne pas se faire prendre entrain de "voler" pour quelques heures un livre*[/i:oslugy8g][/quote:oslugy8g]

Ah si tu savais c'est pas un petit sac à main de femme mais un sac genre eastpack qu'on peut bien bourrer qui date du lycée lol
Non mais en plus ça m'est arriver de prendre un livre à la BU sans le mettre sur la carte j'avais même pas fait exprès je l'ai rendu l'air de rien et j'ai bidouillé la chose en le rendant !

Ben en même temps ça m'intéresse pas trop de prendre un code à la BU car j'ai surligné les millions de chose intéressantes dans le mien et mes post it sont déjà parés pour l'épreuve xD On a vu trop d'arrêts je crois que je vais devoir faire une " sélection " pour ne pas apprendre ceux qui ne sont pas très importants

Par **Morsula**, le **01/01/2008** à **15:44**

Moi c'est un vieux sac à dos adidas tout fin, la misère quand il pleut à verse, je me souviendrais toute ma vie de ce déluge, je suis arrivé trempé jusqu'à ma moelle en compta (après les deux heures de cours je suis parti en laissant une flaque d'eau) et mes livres, :lol:

cahiers et feuilles étaient complètement âbimés par endroits Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Katharina**, le **01/01/2008** à **18:28**

lol moi modèle quicksilver noir en velour côtelé même problème en cas de pluie, et depuis le temps il est noir super passé :twisted: tous les ans je me dis qu'il faut que j'en rachète un je l'ai

recousu au moins 4 fois Image not found or type unknown

alala et si on pensait à l'aspect pratique on prendrait un sac bien imperméable et peu :idea: :twisted:

esthétique Image not found or type unknown (quoi que là mon sac il n'a plus rien pour lui Image not found or type unknown)

:P

Histoire de ne pas virer au hors sujet (mais si mais si c'est pas trop tard me tapez pas Image not found or type u

:lol:

)je peux donc voler 4 codes à la BU à mon avis mais ils n'ont surement pas 4 codes 2008 Image not found or t

Par **Morsula**, le **01/01/2008** à **18:42**

Le mien :)) fera encore les trois ou cinq années dans le supérieur, je le jure sur le fouet de

mathou Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **01/01/2008** à **19:52**

:twisted:

N'empêche, quelle réputation sadomasochiste tu lui fais à la pauvre Mathou Image not found or type unknown

[size=75:1liizy99](tu es amoureux?)[/size:1liizy99]

Par **Morsula**, le **01/01/2008** à **19:57**

:D

Tu n'as qu'à acheter Voici ou Closer pour le savoir Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Murphys**, le **01/01/2008** à **20:12**

Il n'y a jamais de verification sur ce qui est inscrit ou non dans le code, contrairement à ce que disent certains chargés de TD.
C'est tout simplement impensable avec 200-300 etudiants passant un exam.

La fille a coté de moi en commercial avait des post-it de couleurs différentes suivant les différentes partis du cous, du surligneur un peu partout, et j'ai pas franchement regardé si elle avait ecrit quoique ce soit.

Par **Morsula**, le **01/01/2008** à **20:18**

Ces quelques centaines d'étudiants en droit n'ont pas encore eu Morsula en pion, mais le jour viendra où ça sera toute une génération d'étudiants qui n'oseront pas prononcer mon nom de :twisted:

peur que la malchance leurs tombe dessus comme la foudre Image not found or type unknown

:)) :arrow:

Bon ok, ok Image not found or type unknown Image not found or type unknown

Par **fan**, le **01/01/2008** à **20:23**

C'est trés sévère à Clermont. Nous avons des numéros à la place des noms, nous sommes séparés par les maîtrises qu'elles soient AES ou sciences éco de feuilles de couleurs différentes suivant la série de même pour les L3 ou AJAC, notre carte d'étudiant se trouve sur :(

la table et nous sommes séparés par un rang. Nous sommes répartis dans 4 amphis. Image not found or type un

Par **Katharina**, le **01/01/2008** à **21:08**

[quote="Murphys":3ksv08p0]Il n'y a jamais de verification sur ce qui est inscrit ou non dans le code, contrairement à ce que disent certains chargés de TD.
C'est tout simplement impensable avec 200-300 etudiants passant un exam.

La fille a coté de moi en commercial avait des post-it de couleurs différentes suivant les différentes partis du cous, du surligneur un peu partout, et j'ai pas franchement regardé si elle avait ecrit quoique ce soit.[/quote:3ksv08p0]

Je me doute bien le problème étant que l'on est que 30 dans ma classe lol

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:twisted:

Image not found or type unknown

Sinon le surlignage partout heureusement que c'est pas interdit parce qu'il y en a de toutes :roll:

les couleurs et c'est même pas un code particulier c'est seulement les pannes de stabilo Image not found or typ

(par contre les post it multicolore = code) franchement un jour je mettrais une photo je dois incontestablement avoir le code civil le plus bariolé de france.

@ Morsu = zut je n'achète pas les journaux people xD je suis sure que vous faites la une :twisted:

avec Sarko et Bruni Image not found or type unknown

Par **juliette**, le **02/01/2008** à **12:13**

Katharina , je te déconseille d'écrire dans le code. Car si tes surveillants prennent ça comme une tricherie alors tu risques jusqu'à 5 ans d'interdiction totale d'examen (y compris le permis de conduire ou des choses de ce style).

s' il te manque les arrêts de 2007 et que tu ne veux pas apprendre leurs dates par coeur tu peux juste écrire (à mon avis) "dans un arrêt de 2007 la Cour de cassation a considéré que ....."

Par **juliette**, le **02/01/2008** à **12:16**

J'ai oublié d'ajouter que j'ai déja été dans une salle de 300 étudiants et où le surveillant a vérifié mon code.
(dans une épreuve de 3heures es surveillants ont le temps de vérifier les codes , au moins une grande partie.)

Souvent ils profitent du moment où ils vérifient les identités ou du moment où ils font circuler la feuille d'émargement.

Par **fan**, le **02/01/2008** à **13:31**

L'étudiant pris en flagrant délit de pompe risque 5 ans d'interdiction de fac quelle quelle soit et :)

quelle que soit la ville. A ta place, je ferais l'investissement d'un Code civil. Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **candix**, le **02/01/2008** à **15:30**

[quote="Katharina":2lko9u8a]N'empêche, quelle réputation sadomasochiste tu lui fais à la :twisted:

pauvre Mathou Image not found or type unknown [/quote:2lko9u8a]

:D

j'en connais d'autre qui le font aussi Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **03/01/2008** à **15:22**

:wink:

j'ai décidé d'apprendre les arrêts qui ne sont pas dedans Image not found or type unknown

je ne vais pas reclaquer 40 euros pour quelques arrêts surtout que chaque année il y en a des nouveaux j'en rachèterais peut être un l'an prochain

Sinon il me semble avoir parlé dans un post que j'avais créé du fait que j'avais acheté le code litec en pénal et que j'en étais déçue je voulais préciser que finalement ce Code est très bien, très complet je n'avais pas assez bien regardé dedans je l'ai étudié en profondeur il y a beaucoup de jurisprudence et les arrêts fondamentaux sont quasi tous dedans.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés